

Portant à restriction de circulation pour l'organisation de concert sur le domaine public

Le maire de la commune de Binic-Etables-sur-Mer

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2542-2,

VU l'article R 411-21-1 du code de la route,

VU l'article R 610-5 du code pénal,

Considérant que pour permettre le bon déroulement du marché des créateurs, ainsi qu'un concert les **vendredis 08 juillet et 12 août 2022, rue Touroux et Kersaint Gilly - ETABLES SUR MER**, il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité, faciliter la circulation et prévenir les accidents ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation et le stationnement de tous les véhicules et cycles seront interdits, à l'occasion de l'accueil des commerçants du marché des créateurs, **les 08 juillet et 12 août 2022, entre 07h00 et 22h00, Rue Touroux et place Kersaint Gilly – ETABLES SUR MER**

ARTICLE 2 :

Les organisateurs devront à tout moment veiller que les installations du marché des créateurs, laissent un passage suffisamment important pour permettre à des véhicules de secours de circuler ou se stationner.

ARTICLE 3 :

La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux

ARTICLE 4:

La Gendarmerie Nationale, la Police Municipale et les Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

M. le Préfet des Côtes-d'Armor.

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie Nationale d'Etables-sur-Mer.

La Police Municipale.

Les Services Techniques Municipaux.

Fait à Binic-Etables-sur-Mer,
Le 04 juillet 2022,
Le Maire P. CHAUVIN



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée, de son affichage ou de sa mise en ligne, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Notifié, affiché, le

06 JUL. 2022

OU

Publié sur le site de la commune le

06 JUL. 2022

